

DOLLAR
68,37 ¢ US
+0,48

OR
259,30 \$US
-0,90

ARGENT
7,770 \$
+0,228

MONTREAL
3780,28
-23,17

TORONTO
6921,35
-39,06

NEW YORK
10621,27
-69,02

QUESTIONS D'ARGENT

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

La juridiction d'Hydro est en jeu

Les États-Unis veulent imposer des organisations régionales

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Hydro-Québec pourrait devoir céder le contrôle de son réseau de transport à une autorité américaine pour continuer à profiter de l'ouverture des marchés de l'électricité.

Une proposition réglementaire déposée voilà quelques semaines par la FERC, la régie américaine de l'énergie, forcera la société d'État à remettre en question la propriété et le contrôle de son réseau de transport d'électricité.

L'ouverture des marchés de l'électricité aux États-Unis est en train de provoquer un engorgement des lignes de transport. Devant la hausse de la circulation, la FERC cherche à assurer, d'une part, la fiabilité de ces réseaux,

et aussi à éviter que leurs propriétaires favorisent leurs propres opérations au détriment des autres fournisseurs d'électricité qui voudraient utiliser ces lignes.

La FERC propose donc la mise en place d'organisations régionales de transport (RTO), qui assureraient la gestion et l'opération quotidienne de réseaux de transport sur un vaste territoire.

Dans un résumé de la proposition réglementaire préparé par la division

transport d'Hydro-Québec, Trans-Énergie, on souligne d'abord « la volonté très ferme de la FERC d'imposer une totale indépendance des RTO face au marché de l'électricité ».

Dans le cas du Nord-Est américain, poursuit-on, un RTO inclurait le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York.

« L'inclusion dans un RTO signifie que le contrôle complet du réseau (exploitation, programmation, planification, etc.) passe aux mains du RTO, qui est un organisme indépendant des producteurs, distributeurs et commerçants d'électricité. »

La proposition de la FERC amènera Hydro à se questionner, signale encore le résumé. La proposition américaine pourrait en effet obliger Hydro-

Québec à se séparer de sa division transport pour en faire une société indépendante. La FERC s'attend également à ce que les tarifs de transport soient uniformes à la grandeur du territoire d'un RTO, ce qui viendrait en contradiction avec les pouvoirs de la Régie de l'énergie du Québec.

« On savait qu'il faudrait se poser ces questions éventuellement, mais on ne pensait pas que ça irait si vite, commentait Robert Benoit, le directeur commercialisation à Trans-Énergie. Et je crois qu'on a intérêt à participer au débat plutôt qu'à être un simple observateur. »

Le processus s'annonce plutôt rapide. Les intervenants ont jusqu'à la mi-

Les USA visent aussi l'uniformité des tarifs de transport

août pour faire leurs commentaires sur la proposition et la FERC pourrait faire connaître sa décision finale avant la fin de 1999. Les RTO seront développés au printemps 2000 et ces organisations devraient être opérationnelles pour la fin de 2001.

M. Benoit mentionne toutefois que, contrairement au réseau ontarien, celui d'Hydro-Québec n'est pas synchronisé avec celui des Américains. Hydro pourrait donc invoquer cet argument pour éviter l'inclusion du Québec dans un RTO, soumet-il. Le Texas se retrouverait dans la même situation et la FERC pourrait peut-être accepter que ces réseaux constituent à eux seuls des RTO autonomes.



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Le nouveau directeur général du Marché du Vieux-Port, M. André Filteau, n'a pas pu s'empêcher de goûter aux fraises de M^{me} Sylvie Gosselin, productrice à Saint-Laurent de l'Île d'Orléans.

Arrivée surprise des fraises

RÉJEAN LACOMBE
Le Soleil

QUÉBEC — Surprise ! Les fraises sont arrivées. Elles ne viennent pas des États-Unis, ni du Mexique ou d'une culture en serres. Non, elles ont été cueillies à l'Île d'Orléans et à Château-Richer.

Elles ont joué un vilain tour aux consommateurs qui ne les attendaient pas avant une bonne quinzaine de jours.

Mais, le beau temps de mai les a en quelque sorte fouettées. Si bien qu'on les retrouve au Marché du Vieux-Port, bien rouges, juteuses à point et tendrement sucrées et à un prix qui s'apparente à celui de l'an dernier en début de saison. Habituellement, lorsque la saison progresse, les prix ont tendance à diminuer.

M^{me} Sylvie Gosselin, productrice de Saint-Laurent à l'Île d'Orléans, précise que la récolte de cette année s'annonce très bonne. Il faudrait un malencontreux hasard, comme une saute d'humeur de Dame Nature, pour anéantir tous les espoirs.

On ignore s'il s'agit là d'un record. Mais, les producteurs avouent le sourire aux lèvres qu'ils

sont choyés par cette précocité. À la ferme Gosselin où l'on cultive également des fraises d'automne, la saison risque d'être longue.

« Cette année, affirme M^{me} Gosselin, on débute la saison le 10 juin et elle prendra fin autour du 15 octobre avec la fraise d'automne. »

À la Ferme Gagnon, de Château-Richer, les fraises ont commencé à rougir l'étal de leur kiosque du Marché du Vieux-Port. « On est en avance de 15 jours sur l'an passé », selon le représentant de la ferme.

Là aussi, la récolte de 1999 s'annonce prometteuse. « Jusqu'à maintenant, dit-il, ça s'annonce bien. Il y a encore beaucoup de fleurs après les plants de fraise. »

Les habitués du Marché du Vieux-Port n'en revenaient tout simplement pas, hier, de trouver leur fruit favori si tôt en juin.

Quelques-uns font preuve de scepticisme en se demandant si ces fraises ne viennent pas d'une autre planète. Mais plusieurs d'entre eux n'ont pas lésiné longtemps et ont rapidement succombé à la tentation en achetant leur premier panier de fraises de l'année.

L'économie canadienne et le huard se portent bien

■ OTTAWA (PC) — Le Canada a enregistré une croissance économique légèrement supérieure à celle des États-Unis au cours du premier trimestre de l'année.

Sa progression a été de 4,2 %, a indiqué, hier, Statistique Canada, alors que l'économie américaine a crû de 4,1 %. La nouvelle a donné un petit coup de fouet au dollar canadien, qui a clôturé à 68,37 cents US, hier, en hausse de 0,48 cent.

C'est la première fois depuis 1995 que le PIB du Canada avance à un rythme supérieur à celui de nos voisins. La hausse du PIB canadien est cependant restée inférieure au taux annuelisé de 4,8 % rapporté au dernier trimestre de 1998.

Statistique Canada impute l'augmentation du PIB aux exportations, au développement des affaires et à la croissance de la demande intérieure.

N'eût été une baisse des inventaires des sociétés, le

PIB aurait pu enregistrer une progression d'environ 5,5 %.

Les bénéfices des entreprises ont grimpé de 5,9 % au cours du premier trimestre, alors qu'ils avaient chuté de 6,0 % un an plus tôt.

« C'est le revirement le plus impressionnant que nous ayons vu depuis le troisième trimestre de 1997 », a commenté Mario Angastiniotis, économiste en chef chez MMS Standard and Poors.

Ces dernières statistiques ont tout pour river le clou à ceux qui pensent que la crise monétaire asiatique puisse affecter l'économie canadienne, a-t-il ajouté.

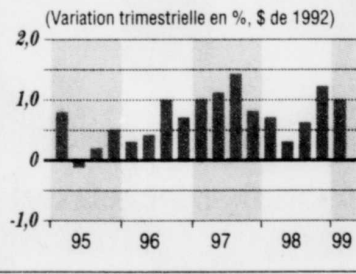
Marc Lévesque, économiste à la Toronto Dominion, a souligné que le dernier tableau de l'économie canadienne ne comportait aucune tache, ce qui laisse entrevoir pour cette année une progression semblable à la croissance de 3,1 % observée en 1998.

Comme l'économie canadienne ne roule pas encore

Voir BIEN en B 2 ►

PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le produit intérieur brut réel a augmenté de 1,0 % au premier trimestre de 1999 ; l'économie a continué de croître avec vigueur comme au trimestre précédent.



INFOGRAPHIE, PC / LE SOLEIL

Une nette reprise au Japon

■ TOKYO (AFP) — L'économie japonaise a nettement rebondi au premier trimestre 1999, avec une croissance de 1,9 % par rapport à son niveau du 4^e trimestre 1998, a annoncé, hier, l'agence gouvernementale de planification économique (EPA).

Ce chiffre est très supérieur aux attentes des marchés qui tablaient sur une croissance du PIB comprise entre -0,2 % et +0,3 %.

Sa diffusion prématurée par une agence de presse japonaise a permis à la bourse de Tokyo de connaître une hausse spectaculaire de 2,9 %.

Le Japon avait connu auparavant cinq trimestres consécutifs de déclin de l'activité. Au quatrième trimestre de 1998, la deuxième économie mondiale avait encore enregistré une contraction de 0,8 %, a rappelé l'EPA.

En rythme annuel, la croissance de l'activité a atteint 7,9 % au premier trimestre, sa meilleure performance depuis le 1^{er} trimestre 1996.

Ce redressement s'explique essentiellement par l'impact des deux relances effectuées l'an dernier par le gouvernement nippon : la demande publique a ainsi progressé de 6,0 %. Mais la demande du secteur privé s'est également mieux comportée que ne l'attendaient les économistes, avec une croissance de 1,3 %.

Québec ce soir, demain Paris !

Sur la piste de Jean Dailaire

Suivez la piste de Jean Dailaire et courez la chance de gagner la France ! Une valeur de 3 000 \$.

Partez pour la France en suivant la piste de Jean Dailaire ! Regardez attentivement le **Québec Ce Soir** en semaine entre 18 h et 19 h à la télévision de Radio-Canada, écoutez la capsule concernant l'exposition *Dailaire* présentée au Musée du Québec, répondez à la question posée sur le coupon de participation dans *Le Soleil* le jour même et retournez-le à

Radio-Canada ou au Musée du Québec. Vous pourriez ainsi gagner un voyage pour deux personnes, incluant les billets d'avion aller-retour Montréal-Paris sur les ailes d'Air Canada et l'hébergement pour six nuits, petits-déjeuners inclus.

Une valeur de 3 000 \$.

Question du jour
En quelle année Jean Dailaire a-t-il peint l'œuvre *Audrey* ?

Réponse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____

Retournez ce coupon par la poste à : Radio-Canada, CONCOURS SUR LA PISTE DE JEAN DAILAIRE, C.P. 10 400, Sainte-Foy (Québec) G1V 2X2 ou déposez-le à Radio-Canada au 2505, boulevard Laurier ou au Musée du Québec. Réservé aux 18 ans et plus.

MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec : L'Art de passer à l'an

AGENCE DE

Radio-Canada

LE SOLEIL

AIR CANADA

Aliments du Québec dépensera 7 M\$ pour favoriser la consommation des produits d'ici

RÉJEAN LACOMBE
Le Soleil

■ QUÉBEC—Aliments du Québec consacrera 6,7 millions \$ au cours des trois prochaines années pour promouvoir les aliments produits au Québec. Cette somme s'ajoute aux 2 millions \$ qu'ont coûté les deux premières phases de la campagne de promotion.

Les six partenaires d'Aliments du Québec espèrent ainsi relever le défi qu'ils s'étaient fixé le printemps dernier lors de la tenue à Québec du Forum des décideurs. Ils veulent accroître de 10 % sur une période de quatre ans la part des produits québécois sur le marché intérieur.

Le représentant de l'Association des détaillants en alimentation (ADA), M. Guy Cloutier, a dit que si chaque consommateur consacrait 20 \$ à l'achat de produits québécois au lieu de produits étrangers on créerait 100 000 emplois au Québec.

Avec la mise en marche de la troisième phase de cette campagne, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M. Rémy Trudel, précise qu'Aliments du Québec se lance dans une nouvelle phase de séduction du palais et du ventre des Québécoises et des Québécois.

«Le secteur de l'alimentation au Québec, de dire le ministre, est une vraie mine d'or avec des ventes qui atteignent 19 milliards \$.»

Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Laurent Pellerin, a souligné que le meilleur ac-

complissement auquel en est arrivé Aliments du Québec cette année c'est d'avoir intégré les représentants des chaînes alimentaires du Québec au sein du groupe. M. Pellerin précise que l'objectif visé par la nouvelle campagne est de permettre aux consommateurs de mieux identifier les produits québécois.

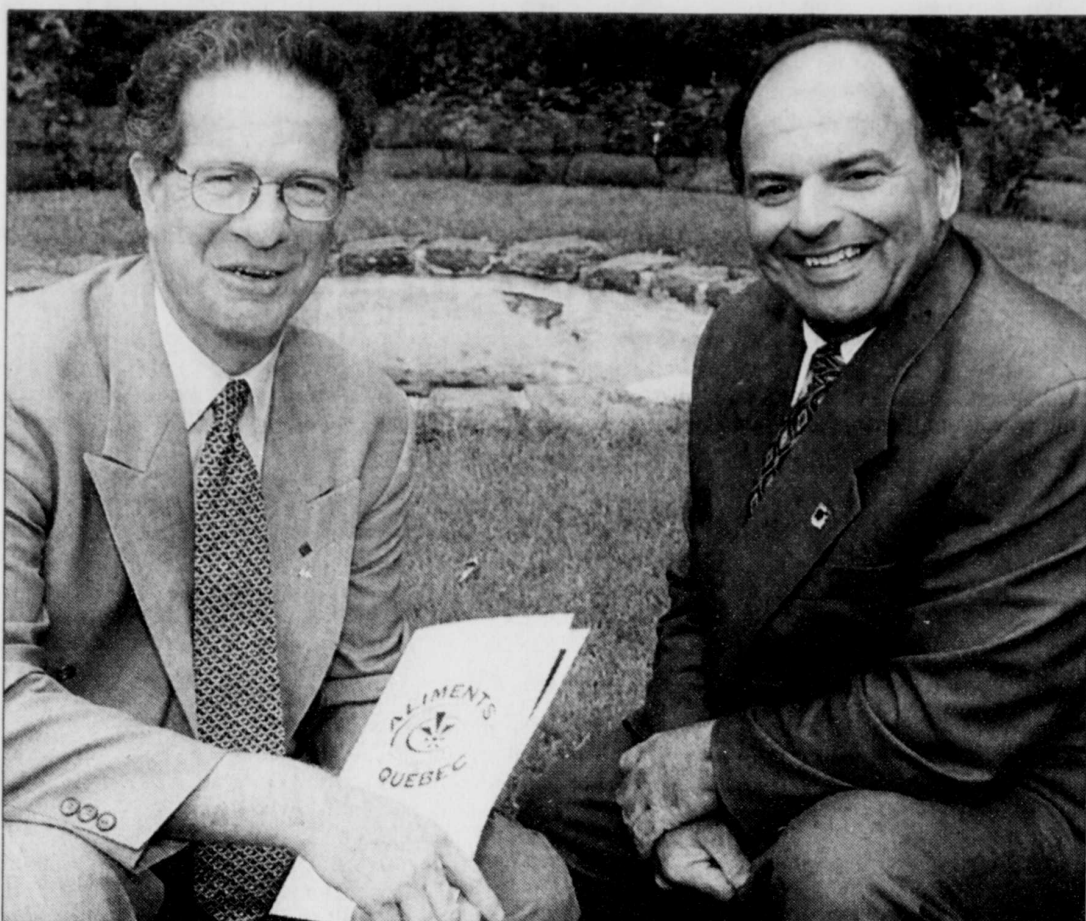
Actuellement, près d'une trentaine de produits régionaux ont été identifiés à travers tout le Québec et sont susceptibles de se retrouver dans un proche avenir sur les tablettes des marchés alimentaires. Dernièrement, les représentants de 44 entreprises québécoises ont rencontré ceux des grandes chaînes alimentaires du Québec. On a ainsi sélectionné 25 produits typiquement québécois et 39 autres font l'objet d'étude.

M. Cloutier indique que ce n'est pas une mince tâche de jouer du coude contre les multinationales de l'alimen-

tation. «Mais, rajoute-t-il, il y a de belles réussites. Je pense aux Biscuits Leclerc qui a mis en vente un produit qui concurrence Kellogg's et les multinationales.»

Pour sa part, le président de l'Association des manufacturiers de produits

alimentaires du Québec (AMPAQ), M. Jacques Légaré, estime qu'en regard des récents regroupements de chaînes alimentaires au Québec (Loblaws-Provigo et Sobeys-IGA), l'on devait travailler plus fort pour offrir aux consommateurs les meilleurs produits.



Le ministre Rémy Trudel et le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, ont fait le point sur la campagne de promotion.

Ducharme Perron devient une filiale de Hill et Knowlton

QUÉBEC — Le géant international des relations publiques Hill et Knowlton a pris le contrôle de Ducharme Perron, du Québec.

La nouvelle filiale, appelée Hill et Knowlton/Ducharme Perron, compte 26 employés à ses bureaux de Québec et de Montréal et a un chiffre d'affaires de 3,5 millions \$.

«La firme que nous créons en copropriété avec des Québécois est dirigée par des Québécois qui connaissent parfaitement bien leur marché, a ajouté le président. Par le biais de notre réseau international, elle ouvrira ainsi une fenêtre sur le monde aux entreprises québécoises», a déclaré dans un communiqué le président et directeur général de Hill et Knowlton Canada, Michael Coates.

Hill et Knowlton possède des bureaux dans 32 pays et est membre du Groupe WPP, un conglomérat de services de communications dont les bureaux sont situés en Angleterre.

Nouveau litige sur les brevets pharmaceutiques

MONTREAL (PC) — Les Américains veulent que le Canada prolonge d'environ trois ans la durée des vieux brevets pharmaceutiques et menacent d'amener le dossier devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Des fonctionnaires canadiens et américains se rencontrent, ce matin, à l'OMC, à Genève, pour essayer de trouver une solution.

Avant 1989, un brevet durait 17 ans à compter de la date d'octroi du brevet; depuis la loi C-22, la durée est passée à 20 ans à compter de la date de demande. La nouvelle règle vise tous les brevets dont la demande a été déposée à partir du 1^{er} octobre 1989. Les brevets antérieurs sont restés assujettis aux 17 années calculées à partir de la date d'octroi. Les États-Unis prétendent que la durée de 20 ans devrait aussi s'appliquer aux vieux brevets.

La ligne de bataille au sujet de ce nouvel enjeu est située entre le Québec et l'Ontario, la même qu'il y a quelques années lors des débats sur les lois C-22 et C-91.

Les fabricants de médicaments génériques, surtout en Ontario, vendent des médicaments après l'expiration des brevets et pressent le gouvernement fédéral de résister aux demandes américaines. Des milliers de brevets actuellement en vigueur avaient été demandés avant le 1^{er} octobre 1989 et ils sont soumis à la règle des 17 ans, dit Jim Keon, président de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques.

«Modifier les règles équivaudrait à prolonger la durée d'un grand nombre de ces brevets et il faudrait attendre encore plus longtemps la commercialisation de médicaments génériques de faible coût». Il a souligné que les prix élevés nuisent au financement public de l'assurance-maladie.

Du côté de l'Association des compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (la plupart de ses membres sont au Québec) on estime que la demande américaine est légitime.

BIEN Le dollar en profite

Suite de la B1

à plein régime, Sherry Cooper, économiste en chef chez Nesbitt Burns, a dit douter que la Banque du Canada ne relève ses taux d'intérêt pour tempérer l'activité économique, même si la réserve fédérale américaine devait le faire.

Par ailleurs, le déficit du Canada au chapitre du compte courant est passé de 16,5 milliards \$ au quatrième trimestre de 1998 à 5,4 milliards \$ au premier trimestre de 1999.

Ce déficit traduit la différence entre les capitaux entrant au pays et ceux qui en sortent. En général, un déficit favorable à un pays donné consolide sa monnaie.

La réduction du déficit du compte courant du Canada est principalement attribuable à une croissance des exportations deux fois plus importante que celle des importations.

«Globalement, ce portrait d'une forte croissance économique et la réduction du déficit du compte courant a de quoi stimuler sans équivoque le dollar canadien», a commenté M. Lévesque.

La seule menace à la santé du huard est la possibilité de voir la banque centrale américaine gonfler les taux d'intérêt, une stratégie que n'imitera probablement pas la Banque du Canada.


MON MAGASIN
MON STYLE
— DEPUIS 1670 —

Exceptionnellement,
votre magasin
la Baie
ouvre à 9 h, le
dimanche 13 juin!

LA BAIE MET À L'AFFICHE
SON CÉLÈBRE

SOLDÉ

TOUS LES MAGASINS LA BAIE OUVRONT À 8 H 30

LE SAMEDI 12 JUIN

ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT

**UN
JOUR**

De 8 h 30 à 10 h seulement!

10 % DE RABAIS

Presque tous vos achats

Sur nos prix ordinaires ou de solde.

Exceptions : produits de beauté et fragrances; sacs à mains Coach; toute la mode à prix ordinaire signée Tommy Hilfinger, Ralph Lauren, Polo, Chaps, Lauren Ralph Lauren, prêt-à-porter Calvin Klein, Timberland, DKNY, Dana Buchman, Anne Klein II, Ellen Tracy, Hugo Boss et Mani; toute la mode à prix ordinaire pour homme signée Tommy Bahamas, Nautica, Calvin Klein et Guess; toutes les cravates, chemises et chaussettes et tous les sous-vêtements pour homme; friandises; restaurants; produits du tabac; jouets;

appareils électroniques; meubles et accessoires de mobilier; duos-sommeil; meubles de nursery; gros électroménagers; barbecues et accessoires de barbecue.

La hausse des taux hypothécaires se généralise

■ TORONTO (PC) — Les grandes banques canadiennes ont imité la décision de mercredi de la CIBC et de la Banque Nationale en annonçant, hier, des hausses de leurs taux hypothécaires.

La banque Toronto Dominion, la Banque de Montréal, la Royale, la Scotia, la Laurentienne et le Canada Trust ont donc majoré leurs taux hypothécaires à moyen et long terme de 0,15 à 0,30 point de pourcentage. Cette hausse — la quatrième en moins d'un mois — entre en vigueur dès aujourd'hui.

PEUR DE L'INFLATION

Ces taux augmentent alors que la peur de l'inflation s'empare des marchés financiers américains et augmente le coût des emprunts dans le marché des obligations, où les banques financent leurs prêts hypothécaires.

Le taux d'intérêt pour les obligations du trésor américain de 30 ans est passé mercredi de 6,02 à 6,06 %. Ce taux, le plus élevé depuis 13 mois, laisse croire que la Réserve fédérale va hausser son taux directeur lors d'une réunion qui se tiendra d'ici la fin du mois.

Les changements dans les taux hypothécaires se traduisent par une hausse de 0,15 point à 6,75 % pour les hypothèques d'un an, alors que le taux pour cinq ans grimpe à 7,65 %. Le taux hypothécaire de 10 ans fermé s'élève de 0,3 point pour atteindre 8,2 %.

ENTREPRISES

■ La société BP Amoco Canada pourrait récolter plus de 1 milliard \$ avec la vente de ses exploitations de pétrole lourd et brut conventionnel au Canada, un actif qui lui permettrait d'assurer sa domination dans le secteur de la production de gaz naturel, estiment les analystes de l'industrie. Les propriétés en question sont l'équivalent d'environ 60 000 barils de pétrole par jour, soit environ 30 % de sa production totale au Canada, a précisé, hier, la multinationale BP Amoco. Les réserves mises en vente atteindraient par ailleurs les 350 millions de barils. L'annonce de BP Amoco Canada touchera 250 employés — 180 sur le terrain et 70 à son siège social de Calgary.

■ Les titulaires de polices de la Mutuelle du Canada ont approuvé, hier, sa transformation en société par actions. Chacun d'entre eux recevra entre 2100 \$ et 3300 \$ sous forme d'actions ou au comptant. Ce vote historique fait de la Mutuelle le premier assureur canadien d'importance à obtenir l'autorisation de ses titulaires de polices de changer sa structure. Dans le cadre de cette transformation, la Mutuelle du Canada deviendra Clarica, une décision avalisée par les détenteurs de polices. La démutualisation de la Mutuelle doit cependant obtenir l'approbation du ministre fédéral des Finances. La Mutuelle estimait en avril que les détenteurs de polices — jusqu'ici les propriétaires de facto de la société — se partageraient entre 1,9 et 2,9 milliards \$ une fois la démutualisation consommée.

■ L'Institut national d'optique a enregistré une hausse de 28 % de ses revenus de ventes et de contrats, qui ont atteint 11,6 millions \$ lors de son dernier exercice. Le président-directeur général de l'INO, Jean-Guy Paquet

mentionne que ces résultats permettent d'atteindre un autofinancement de 75 %. L'INO a aussi reçu une assistance financière de 6 millions \$ des gouvernements. Les revenus de l'Institut se chiffrent en tout à 19 millions \$ et l'exercice se solde par un excédent de 250 000 \$.

■ La Banque Edouard Constant, de Genève, associée au groupe pharmaceutique Sandoz-Novartis achète 9 % de la société Socrate, de Montréal, qui prépare deux acquisitions dans la gestion de patrimoine, à Québec et au Nouveau-Brunswick. Sylvain Perreault et Jean Meloche, président du conseil et président de Socrate, estiment détenir un an et demi d'avance sur les concurrents en gestion de patrimoine. Gestionnaires et fiscalistes, ses dirigeants proviennent de l'ex-Bolton Tremblay et d'une division des comptables Mallette Maheu Arthur Andersen.

■ Le Groupe Coscient a complété sa réorganisation, hier, en adoptant un seul nom pour toutes ses filiales. Les noms Productions Coscient, SDA Productions, SDA Panorama, Owl-SDA Productions, Cactus animation et Allegro Films disparaîtront au profit d'un seul : Motion International. L'entreprise comptera six unités d'affaires, soit Fiction nationale, Fiction internationale, Animation et jeunesse, Divertissement et documentaires, Grand format et Distribution. Éventuellement, le Groupe Coscient modifiera sa raison sociale et prendra elle aussi le nom de Motion International, a déclaré le président et chef de la direction du Groupe Coscient, M. Guy Crevier, en conférence de presse hier. Le Groupe Coscient a entrepris une réorganisation en juillet, lorsque Télésystème a pris le contrôle de la société de production et de distribution.

Le chiffre d'affaires de Saputo a doublé

MARIE TISON

Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Saputo a connu une excellente année en 1998-1999. Le fabricant de fromages a vu son chiffre d'affaires doubler et son bénéfice net augmenter de 73 % par rapport à l'exercice précédent.

« C'est selon nos attentes », a déclaré sobriement la responsable des relations avec les investisseurs de Saputo, M^{me} Lynda Leith, en entrevue téléphonique. Elle a toutefois ajouté que la direction était « tout à fait » heureuse de ces résultats.

La performance de Saputo est attribuable à l'intégration d'importantes sociétés américaines, soit Stella Foods, acquise en décembre 1997, et Avonmore Cheese et Waterford Food Products, acquises en mai 1998.

Le chiffre d'affaires de Saputo, qui était de 817 millions \$ au cours de l'exercice financier 1997-1998, est passé à 1,9 milliard \$ en 1998-1999. Il s'agit d'une augmentation de 134 %.

L'exercice 1998-1999 comprenait une contribution de 52 semaines de Stella Foods, rebaptisée Saputo Cheese USA, alors que l'exercice 1997-1998 ne comprenait que 16 semaines.

Le bénéfice net, qui était de 45,6 millions \$ en 1997-1998, ou 93 ¢ par action sur une base diluée, est passé à 79,1 millions \$ en 1998-1999, ou 1,59 \$ par action sur une base diluée.

Saputo a attribué cette performance à l'efficacité du processus d'intégration des autorités américaines.

« L'intégration a été un peu plus rapide qu'on l'avait escompté, ce qui est positif », a commenté M^{me} Leith.

Saputo a fermé une usine au Wisconsin, à la fin de novembre, et une autre

à Kent, en Illinois, le 31 mars. « Dans les deux cas, surtout dans celui de Kent, nous avons offert des emplois aux gens dans d'autres usines à proximité, et nous avons offert divers avantages », a dit M^{me} Leith. Nous ne faisons pas une fermeture juste pour fermer l'usine, mais nous faisons cela dans le cadre d'une rationalisation. »

Elle a affirmé que ce processus d'intégration, qui n'était pas tout à fait terminé, avait eu des résultats positifs. « Ça nous permet de redistribuer notre production à travers nos usines, étant donné que nous en avons plusieurs aux États-Unis qui sont à peu près toutes dans une même région », a-t-elle déclaré.

Ce programme de rationalisation n'a pas touché les usines canadiennes.

Au mois d'août 1998, Saputo a fait deux petites acquisitions au Canada, soit Riverside Cheese and Butter, en Ontario, et Bari Cheese, en Colombie-Britannique. Depuis, Saputo a gardé l'oeil ouvert, mais n'a procédé à aucune autre acquisition.

Saputo emploie plus de 3000 personnes. Elle exploite 13 centres de distribution et neuf usines au Canada, et 19 usines aux États-Unis.

Le fabricant de mozzarella et d'autres fromages comme le parmesan, le ricotta, le bleu et le suisse, a effectué son premier appel public à l'épargne en octobre 1997.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Gouvernement du Québec
Régie des alcools,
des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative à un permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis. Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1281, boul. Charest Ouest, Québec (Québec) G1N 2C9.

NOM ET ADRESSE DU REQUÉRANT	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Restaurant le Marie-Clarisse inc. RESTAURANT LE MARIE-CLARISSE INC. 12, Petit Champlain Québec (Québec) G1K 4H4 Dossier: 157 107	Addition de (1) permis de Restaurant pour (vendre) sur terrasse	12, Petit Champlain Québec (Québec) G1K 4H4

Steve Gros-Louis RESTAURANT SAGAMITE 10, rue Maurice-Bastien Wendake (Québec) G0A 4V0 Dossier: 1 618 123	(1) Restaurant pour (vendre) sur terrasse	10, rue Maurice-Bastien Wendake (Québec) G0A 4V0
---	---	--

Monsieur Boonmee Kinkhat RESTAURANT ERWAN ENR. 1432, avenue Maguire Sillery (Québec) G1T 1Z3 Dossier: 186 239	Addition de (1) permis de Restaurant pour servir	1432, avenue Maguire Sillery (Québec) G1T 1Z3
--	--	---

9075-4557 QUÉBEC INC. DA GIOVANNI 1240, boul. Duplessis Sainte-Foy (Québec) G2G 2B5 Dossier: 1 598 572	Changement de catégorie pour le permis de Restaurant pour vendre sur terrasse à Bar sur terrasse	1240, boul. Duplessis Sainte-Foy (Québec) G2G 2B5
---	--	---

Guy Jobin RESTAURANT LE 2014 2014, rue Jean-Talon Nord Sainte-Foy (Québec) G1N 4N6 Dossier: 154 757	Addition de (1) permis de Restaurant pour servir sur terrasse	2014, rue Jean-Talon Nord Sainte-Foy (Québec) G1N 4N6
--	---	---

9060-3895 Québec inc. CÉSAR CLUB 979, rue de Bourgogne Local 190 Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4 Dossier: 663 047	Addition de (1) permis de Restaurant sur terrasse	979, rue de Bourgogne Local 190 Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
--	---	---

9052-9330 QUÉBEC INC. RESTAURANT CAFE METAXA 3604, avenue Royale Beauport (Québec) G1E 1W9 Dossier: 253 377	Addition de (1) permis de Restaurant pour servir sur terrasse	3604, avenue Royale Beauport (Québec) G1E 1W9
--	---	---

Québec

FUTURESHOP

Des Idées de cadeaux pour la FÊTE des PÈRES

IBM®
Aptiva 140

Processeur
AMD-K6^{MD}-2
d'IBM^{MD} à
333 MHz

799⁹⁹
MONITEUR EN SUS

MÉMOIRE
VIVE
32 Mo

DISQUE
DUR
4,2 Go

CD ROM
32x

V.90
MODEM
56K

RCA

Téléviseur stéréo de
36 po avec Guide Plus
• Télécommande universelle
illuminée
• Commande logique
du volume sonore
• Affichage du poste
• Saut de publicité

1499⁹⁹

Une offre prime par client, aucun fournisseur, cette offre promotionnelle ne peut être jumelée à aucune autre et ne peut s'appliquer aux achats précédents. Voir tous les détails en magasin.

ÉCOULEMENT SPÉCIAL SPECTACULAIRE!



Refrigerateur superposé
de 18 pi. cu.

- Blanc sur blanc
- Compartiment de rangement réglable pour récipients d'un gallon dans la contre-porte
- Tirait transparent pour fruits et légumes

1200 \$

699⁹⁹

Prix de détail au détailant 1200 \$

3534171 L'EXEMPLE

* Sur représentation du bureau de crédit, l'unité calculée dans les mois sera déduite du solde à condition que :

(1) les mensualités mensuelles (à reporter) soient versées;

(2) le solde soit payé en entier à la fin de la période concernée (offre promotionnelle, la 799 est de 28,8%);

Exemple de l'offre sans intérêt pendant 12 mois (montants approximatifs) :

Si les mensualités mensuelles s'élèvent à 187,23 \$ pour un achat de 1500 \$ sans versement et le solde est remboursé dans les 12 mois, l'intérêt est déduit de 179,44 \$ (1500 \$ x 12 mois x 12,99 %).

Si vous décidez de prolonger le financement sur 12 mois supplémentaires et que les mensualités mensuelles s'élèvent à 111,71 \$ pour un achat de 1500 \$ sans versement, et que le solde de 1188,71 \$ est remboursé dans les 24 mois, l'intérêt s'élève à 182,44 \$ (1188,71 \$ x 12 mois x 12,99 %).

Les options sont calculées sur la base des offres à nos clients pour un achat d'un produit complet.

Achat personnel uniquement, selon financement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Certains articles peuvent ne pas être offerts dans tous les magasins. Les ventes des échantillons de publicité, certains prix peuvent ne pas être offerts dans tous les magasins.

RECEVEZ UN CERTIFICAT-CADEAU DE 50 \$ DE FUTURE SHOP*



À L'ACHAT DE
OFFICE 2000
MISE À JOUR
RÉGULIÈRE
VERSION FRANÇAISE
BIENTÔT DISPONIBLE

* Certificat-cadeau non-échangeable sur achat initial

AVANT
RABAIS
RABAIS DU
FABRICANT
SUR MISE
À JOUR
269⁹⁹
APRÈS RABAIS

Prix et produits en vigueur du 9 au 15 juin 1999

ANJOU	7200, boul. des Rosemaires (derrière les Galeries d'Anjou)	(514) 352-7558
LAVAL	1645, boulevard le Caribou	(450) 978-5420
GREENFIELD PARK	3858, boulevard des Taché	(450) 465-4260
MARCHE CENTRAL	1041, rue du Marché Central	(514) 367-3188
LASALLE	7077, boulevard Newman (Carrefour Angrignon)	(514) 368-1610
POINTE-CLAIRE	6371, autoroute 40 (boul. St-Jean, Complexe Pointe-Clare)	(514) 428-1999
MONTREAL	470, Ste-Catherine Ouest	(514) 393-2600

FUTURESHOP

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

La pub dans les écoles

La commission scolaire des Découvreurs à Sainte-Foy a conclu une entente de partenariat avec Coca-Cola pour lui donner l'exclusivité de la distribution des boissons gazeuses dans 10 de ses établissements. Cette entente va rapporter à la Commission scolaire plus de 550 000 \$ sur une durée de cinq ans. Faut-il s'en scandaliser? Pas du tout.

L'entente conclue entre les deux parties est bien balisée et elle fixe des limites très précises. En fait, ce que la compagnie Coke a obtenu c'est l'approvisionnement exclusif des machines distributrices pour sa gamme de produits qui inclut, incidemment, l'eau d'Évian. Auparavant, les étudiants avaient le choix entre Coke et Pepsi. Pour les cinq prochaines années ils n'auront qu'un seul fournisseur de boissons gazeuses.

L'entente exclut le niveau primaire mais couvre tout le secondaire et les centres de formation professionnelle. On pourrait ergoter longuement sur les vertus, ou l'absence de vertus, des boissons gazeuses dans l'alimentation des adolescents mais c'est un débat qui commence d'abord à la maison avant de se propager à l'école.

La commandite prend de plus en plus de place dans le secteur scolaire et on doit redouter effectivement que nos écoles deviennent des zones de guerre commerciale comme c'est le cas aux États-Unis.

Le contrat signé entre les Découvreurs et Coca-Cola stipule que « la publicité se limite aux machines distributrices » et leur nombre est déterminé tant par la commission scolaire que le conseil d'établissement. Il précise en outre que Coke ne peut prendre une initiative de promotion sans le consentement des Découvreurs. On est donc très loin du placardage publicitaire dans les salles de classe, les corridors, les autobus scolaires ou la commandite sur les sarraus blancs des professeurs.

Le gouvernement a serré la vis aux commissions scolaires et ces dernières cherchent désespérément de nouvelles sources de financement pour acheter des livres ou renouveler des équipements sportifs. Le demi-million recueilli grâce à cette entente va être canalisé au complet dans les établissements. Déjà par le passé cette commission avec conclu des partenariats avec Vidéotron, pour un branchement Internet, et Compaq pour l'entretien des ordinateurs. Ces ententes libèrent au profit des commissions scolaires une marge de manœuvre financière qui leur fait cruellement défaut et on ne voit pas en quoi cela met en péril le projet éducatif. Le ministre de l'Éducation François Legault s'inquiète et parle de réglementer. M. Legault devra être conséquent : il ne peut à la fois tenir les cordons serrés et empêcher les commissions scolaires de diversifier leurs sources de financement. Si toutes les ententes à venir au Québec sont aussi serrées que celle des Découvreurs on ne pourra pas plaider que les écoles ont vendu leur âme.

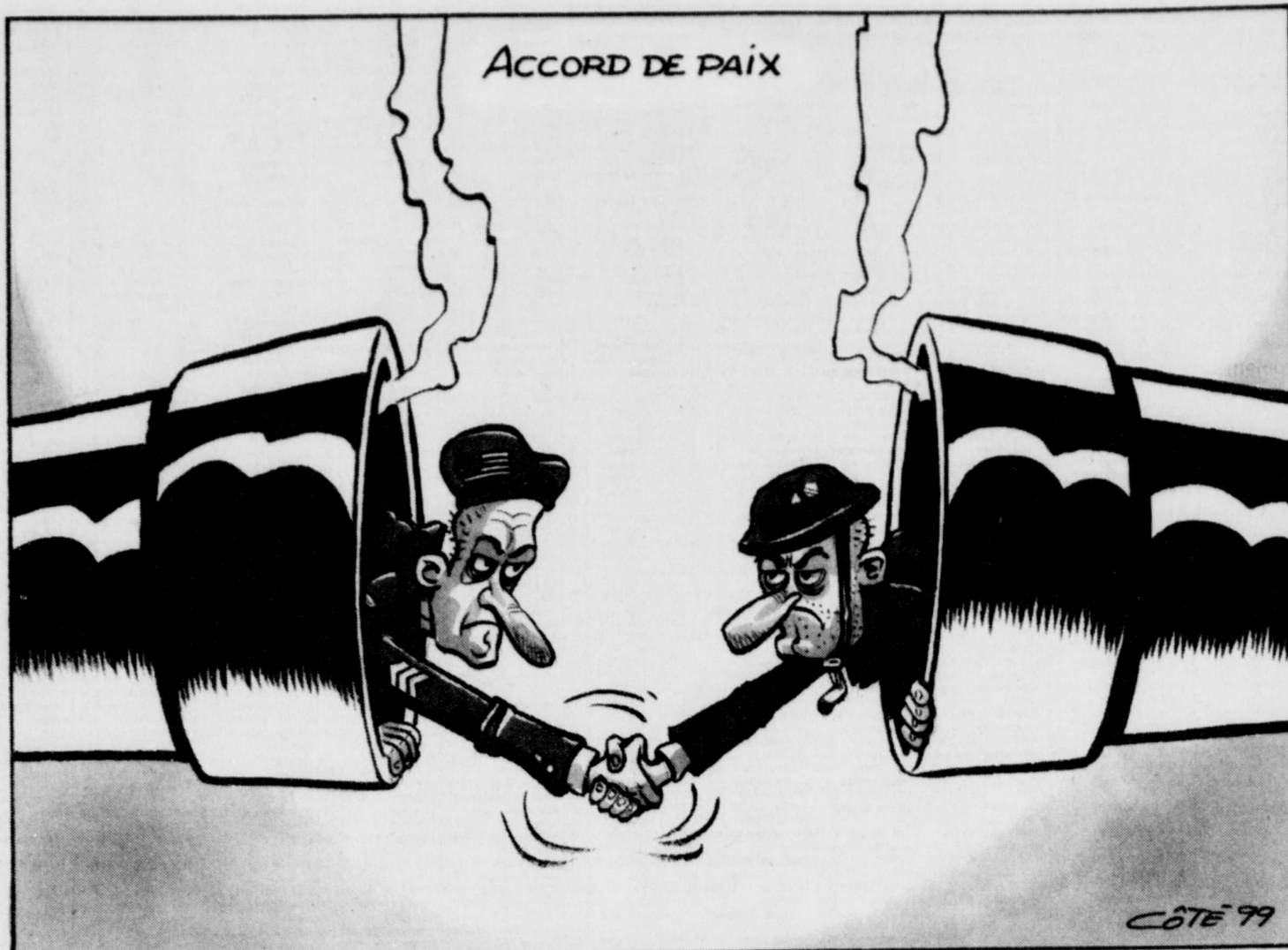
Par contre, la volonté manifestée par la commission des Découvreurs de se départir du boisé des Compagnons-de-Cartier, qui jouxte l'école du même nom, est très préoccupante. Ce petit havre de verdure pourrait être cédé à la Ville de Sainte-Foy pour y construire des condos ou des maisons unifamiliales. Le terrain est évalué à 4,1 millions \$ et cette somme permettrait de compléter la rénovation du centre administratif de la commission scolaire des Découvreurs déserté par l'ÉNAP. Il est beaucoup plus lourd de conséquences pour les générations à venir de céder cet espace vert que de mettre du Coke dans des machines distributrices. Aux dernières nouvelles aucune entente n'a été conclue mais la vigilance est de mise.



Donald Charette

DCharette@lesoleil.com

La vente du boisé des Compagnons est une décision plus grave



CARREFOUR DES LECTEURS

La bourse ou le slalom

Les municipalités se sont dégagées de leurs responsabilités dans les cas de dommages causés à nos véhicules par le mauvais entretien (négligence) de nos rues et routes. Les automobilistes ont maintenant deux choix : 1 — Conduire de façon à éviter les défauts du pavé, ce qui me paraît impossible

2 — Étant donné qu'ils n'ont plus de recours pour les dommages, les automobilistes seraient sages de s'inscrire à un cours de conduite nouveau genre : apprendre à faire du slalom au volant, afin de contourner les nombreux trous dont les plus sornois et les plus nombreux sont les trous d'homme (man hole).

Ce faisant, le conducteur s'expose à être intercepté et soupçonné de conduite en état d'ébriété. Voilà le dilemme : faire du slalom pour éviter les dommages ou foncer dans un trou et payer les réparations (amortisseurs, alignement, conduite, pneus etc.)

Vous êtes pas écoeurés de vous faire exploiter bande de caves.

Raymond Rhéaume
Loretteville

Oui, on en parle... Mais on ne vous encouragera pas !

Notre société n'est pas une société de médiocrité. Quand les médias cessent-ils de nous présenter des messages stéréotypés aux slogans arriérés ? Il est faux de croire que pour être cool, il ne suffit que de ne pas avoir de goût. Il y a quelques semaines, la compagnie Leclerc a fait preuve d'humilité en retirant sa publicité télévisée, jugée inappropriée par le public québécois. Visiblement, la compagnie de bière Stroh ne dispose pas des mêmes facultés d'adaptation, puisque sa réponse aux critiques du public québécois consiste à le traiter d'arriéré mental. Il est vrai que leur spécialité, c'est de brasser de la bière. Ils ont peut-être besoin d'aide pour se faire brasser les idées.

La publicité qui a suscité de nombreuses critiques présentait un concept

publicitaire des années 1950, soit un produit mis en évidence aux côtés d'une femme pulpeuse aux traits sexuels dévoilés exagérément. Ce concept marchait bien à une époque où la publicité s'adressait à un public très majoritairement masculin, à une époque où la condition féminine était tout autre.

Or, en recouvrant à un stéréotype démodé, non seulement la compagnie Stroh démontre que sa philosophie de vente en est réduite à un concept périmé, elle exclut du même coup tout un marché de consommateurs ! Les femmes consomment aussi de la bière et ce n'est pas en leur montrant des femmes à moitié nues qu'on les incitera à consommer une bière Old Milwaukee, pas plus qu'en leur donnant une image dépassée d'elles-mêmes. Stroh ne rejoint pas la clientèle féminine.

Par conséquent, les concepteurs publicitaires auraient dû faire amende honorable quand le bureau des Normes de la publicité canadienne leur a sonné l'alarme : c'était le symptôme d'une insatisfaction collective. Plutôt que d'avouer leur incompétence et leur manque de jugement, voilà qu'ils estiment détenir l'autorité de faire la morale aux Québécois. Alors ils produisent une contre-publicité sarcastique qui ridiculise tous ceux et toutes celles qui trouvent que la publicité avec la pin-up de Playboy allait trop loin.

En réalité, les publicistes tentent de faire croire aux Québécois que ceux qui sont d'accord avec les plaintes sont dépassés. Pourtant, nous avons le droit de leur dire ce que nous pensons et de faire respecter notre opinion ; la liberté d'expression n'appartient pas qu'à ceux qui disposent des moyens financiers de diffuser leur point de vue ! Et la liberté d'expression ne donne pas le droit de profaner la société. Ce n'est certainement pas un brasseur de bière qui viendra dicter aux Québécois quoi penser. Mais en plus de démontrer son incapacité à s'adapter à la clientèle québécoise, Stroh démontre que sa conception de la femme ne correspond pas à la réalité de son public, pas plus qu'à ses valeurs. Pour eux, la femme se définit exclusivement par ses traits sexuels ; il y a la dévergondée (celle qui montre tout... en souriant), et la sainte nitouche (celle qui cache tout, la scandalisée). C'est faire preuve de peu de subtilité d'esprit.

En fait, la compagnie de bière fait la leçon au public québécois en définis-

sant la femme comme un être purement sexuel. Ses représentants n'ont pas compris qu'elle est bien plus encore. Ce sont plutôt eux qui auraient besoin de se faire expliquer que les femmes et les hommes d'aujourd'hui respectent la dignité humaine.

Respecter le corps de la femme ne signifie aucunement nier sa sexualité. Quand on sait que les compagnies de bière ont fait leur argent, pendant de nombreuses années, en exploitant le corps des femmes, on se doit de dénoncer le mépris manifesté à l'égard de celles-ci lorsqu'elles sont offensées par l'utilisation de leur corps et de leur image à des fins commerciales. De quel droit ces compagnies projettent-elles une image dégradante d'un corps qui ne leur appartient pas ?

Les femmes et les hommes sont offusqués par la réponse cinglante du brasseur américain. Cette compagnie a manqué de jugement et tente de faire porter l'odieux à son public. La position à prendre, c'était d'avouer leur tort. L'image de la femme putain et du consommateur de bière obsédé sexuel, c'est de l'époque ancienne ; les Québécois ont dépassé ce niveau intellectuel depuis un bon moment. Les limites de l'acceptable ont été transgressées une première fois, puis une deuxième fois avec sarcasme.

Finalement, la compagnie de bière Stroh envahit le marché québécois de façon agressive. Le mépris qu'elle nous témoigne est à la hauteur du goût de son produit. À peine arrivée et déjà périmée ! Si vous désirez une bière d'aujourd'hui qui vous propose une image de la société actuelle, tournez-vous vers une autre compagnie (de toute façon, le goût est dans la bouteille). Old Milwaukee, c'est « kétéine ». Nos brasseurs nationaux ne seront pas supplantés par les brasseurs américains restés collés avec leurs vieux clichés hollywoodiens.

Caroline Caron
Québec

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante :

Carrefour des lecteurs,

Journal LE SOLEIL,

925, chemin Saint-Louis, c.p. 1547,

Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Éboulements : une vision globale?

Jean Cimon

Saint-Ferréol

Ce qui m'étonne dans la désormais célèbre Affaire des Éboulements, c'est que Transports Québec semble se comporter comme si l'enquête du coroner n'avait jamais eu lieu. Or, cette longue enquête publique aux frais des contribuables a révélé que ce n'est pas l'état de la côte des Éboulements qui a causé la tragédie routière, mais bien l'état défectueux de l'autocar. Donc, il s'agit pour l'État d'être extrêmement sévère afin de responsabiliser les personnes chargées de l'inspection technique des autocars, quitte au besoin, à interdire la route 362 aux autocars nolisés, comme la cigarette est désormais interdite dans les édifices publics.

Ce qui m'étonne, d'autre part, c'est

qu'on semble oublier que les 64 victimes (morts) des deux accidents routiers (en 20 ans) dans la même courbe finale de la côte des Éboulements, n'étaient pas des automobilistes mais une clientèle captive des autocars nolisés. Or, ces autocars se multiplient dans les côtes dangereuses de la route 362, non seulement en direction de l'Île-aux-Coudres, mais aussi à la salle de concert du Domaine Forget, au Casino de Pointe-au-Pic, etc.

Transports Québec s'apprêterait à investir 17 millions \$ dans la reconstruction de la côte des Éboulements et son prolongement routier jusqu'au quai des traversiers pour l'Île-aux-

Coudres. Une telle dépense m'apparaît, à tort ou à raison, comme un encouragement à l'irresponsabilité de la part des usagers de la route. La côte des Éboulements est dangereuse, c'est entendu, mais n'y a-t-il pas dans Charlevoix une demi-douzaine de côtes tout aussi dangereuses ? Faudrait-il reconstruire ces côtes à la suite des prochains accidents ?

La reconstruction de la côte des Éboulements m'apparaît comme un encouragement à l'irresponsabilité

La solution coûteuse et ponctuelle décidée par Transports Québec ne souffre-t-elle pas, à tout le moins, d'un manque de vision globale ?

Depuis qu'il n'y a plus de trains de passagers entre Québec et La Malbaie, il n'y a plus de transport en

commun pour desservir les villages de Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Joseph-de-la-Rive, Les Éboulements, Cap-aux-Oies, Saint-Irénée et Pointe-au-Pic. Comme seul transport en commun terrestre, il reste l'autobus quotidien de Québec à Baie-Comeau, via Baie Saint-Paul, Saint-Hilarion et Clermont, c'est-à-dire un trajet qui évite complètement la route 362 reliant Baie Saint-Paul à Pointe-au-Pic, via Les Éboulements.

Si on rétablissait un service de trains de passagers sur la voie ferrée de Québec à La Malbaie, la clientèle captive des autocars nolisés aurait le choix d'un mode de transport en commun plus sécuritaire, plus confortable et spectaculaire avec la montagne d'un côté et la mer de l'autre. Comme ces touristes généralement âgés ne sont pas « pressés », le

coût de rénovation nécessaire de certaines sections de la voie ferrée serait moins astronomique que le coût de l'enquête du coroner et les imprévus probables.

Si Transports Québec investissait la moitié de cette somme (10 millions \$) dans le Chemin de fer de Charlevoix inc. (une filiale de la Société des chemins de fer du Québec), on pourrait inciter cette compagnie privée à rétablir un service de trains de passagers durant les mois d'été, pour amorcer cette expérience mixte. L'initiative appartient aux intervenants touristiques et à la population de Charlevoix. Ce qui semble manquer dans nos montagnes, c'est un projet structurant comme le retour du train de passagers sur la voie ferrée existante entre Québec et La Malbaie.

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

La guerre est finie... Vive la guerre!

Les canons se sont tus en Yougoslavie. Les caméras se tournent maintenant vers les ruines qui attendent le million de réfugiés kosovars. Nos soldats sont en route pour la Macédoine. Et nos députés se sont mis en vacances. Mais ailleurs dans le monde, 39 millions d'êtres humains, chassés de chez eux par d'autres guerres, attendent toujours...

La drôle de paix d'hier, en direct comme la guerre qui l'a précédée, ce n'est qu'une guerre de moins: il en reste 32 autour du monde, de l'Afghanistan au Zaïre, en passant par l'Algérie, l'Angola, la région des Grands Lacs d'Afrique, l'Érythrée, l'Iraq, le Sierra Leone, le Soudan, le Sri Lanka, le Timor oriental... Et les quelques milliers de morts de la Yougoslavie, que sont-ils à côté des 100 000 Algériens égorgés, mutilés, exécutés depuis 1990. Ou des 200 000 Angolais massacrés depuis 1994.

La paix coûte pourtant moins cher que la guerre: en regard de la dizaine de milliards que les forces de l'OTAN ont flambées dans les Balkans depuis moins de trois mois, l'ONU n'aura que 24 000 soldats à aligner et un milliard de dollars à dépenser dans toute l'année 1999 pour le maintien de la paix dans une

quinzaine de points chauds du monde. Sur le site web du Centre d'information spécialisée de la Défense nationale où chaque pays en guerre est identifié par un éclat d'explosion rouge et or, la mappe-monde a l'air d'un arbre de Noël. Les marchands de canon ne manqueront donc pas de clients demain!

Il y avait quelque chose d'indécrottable sur tous les réseaux de télévision hier: après cette guerre inventée, les images d'horreur et les séances d'information des militaires, le monde passait en mode festif. Les mêmes avions diffusaient des images prises à l'infrarouge de colonnes de blindés serbes en retraite. Les mêmes militaires pointaient des cartes de déploiement des forces de rétablissement de la paix.

Après que les Serbes en guerre eurent descendu la carte du Kosovo, poussant devant eux des colonnes de réfugiés, voilà que les forces de l'OTAN la remonteraient à l'envers, traînant derrière elles les mêmes colonnes de réfugiés.

Et pendant que la télévision en direct fait ainsi son petit aller-retour dans les Balkans, des dizaines de milliers de soldats de toutes nationalités, armés des mêmes bazookas et mitrailleuses, se font interminablement la guerre par-dessus la tête de 40 millions d'exilés.



Michel Vastel
MVastel@lesoleil.com

Pire encore, le sous-secrétaire général des Nations unies, Vieira de Mello, lançait la semaine dernière un véritable cri d'alarme. Les mêmes parlements qui approuvent les budgets spéciaux pour faire la guerre aux Serbes oublient de verser leur contribution à l'aide humanitaire destinée aux populations déplacées par la guerre. Doublement oubliés les Africains et les Asiatiques de ces pays en guerre: l'Occident les laisse se tirer dessus, et refuse de soigner et de nourrir ses victimes.

Les Balkans, c'est bien près de l'Europe. « Et nous n'oublions pas que les Serbes ont combattu les nazis à nos côtés », de rappeler hier Jean Chrétien en versant une larme sur les victimes civiles

de nos F-18. Mais l'Afrique, elle? En 1996 seulement, 14 des 53 pays du continent étaient en guerre, jetant huit millions de réfugiés dans le désert et les marais. Loin des secours. Loin des caméras de télévision.

En Angola, sur une population de 11,5 millions d'habitants, plus d'un million et demi vivent dans des camps ou errent dans la campagne. Combien le Canada a-t-il accueilli d'Angolais depuis un an? Au Soudan, 2,3 millions d'individus dépendent totalement de l'aide humanitaire pour survivre. Et il manque actuellement 40 000 tonnes de nourriture pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Combien donne-t-on au Soudan par rapport à ce que nous a coûté cette guerre au laser? Nous qui sommes si bons à transporter 800 soldats, leurs camions et leurs blindés en Macédoine, combien de bateaux a-t-on affrétés pour transporter notre blé dans les camps d'Afrique?

Ailleurs, comme en Algérie ou en Afghanistan, ce sont les guerres civiles qui succèdent aux guerres coloniales contre la France ou la Russie, et font des dizaines de milliers de victimes. Tué par les siens à bout portant, est-ce donc si différent que de se faire bombarder à distance par les autres?

On parle beaucoup des guerres menées par les militaires, parce qu'ils prennent eux-mêmes en charge la logistique des chaînes de télévision. Les organisations humanitaires, elles, n'ont pas ce luxe. Elles n'ont déjà pas assez d'avions ni de camions pour transporter leurs vivres et leurs médicaments. Comment feraient-elles pour transporter, aussi, des équipes de télévision? Pourtant, une tonne de caméras, de salles de montage et de postes de transmission par satellite seraient sans doute plus utiles aux victimes des guerres oubliées qu'une tonne de blé ou de pénicilline!

Hier soir, on a su que la guerre était bien finie. Le Canada a rapatrié Louise Arbour du Tribunal pénal international chargé par les Nations unies de juger les crimes contre l'humanité commis au nom de toutes ces guerres. C'en est fini pour elle des tueurs du Rwanda et de la Yougoslavie. Elle s'installe à la Cour suprême. Désormais, la juge Arbour se penchera, comme nos ministres et nos avocats, sur nos petits problèmes constitutionnels.

Allons, Slobodan Milosevic peut dormir tranquille: les canons se sont tus et ses juges sont rentrés chez eux!

L'erreur de « L'Erreur boréale »

Jean Baribeau

L'auteur est journaliste. Il a travaillé pour la Fédération des producteurs de bois du Québec et les Éditions forestières. Il a été membre de divers groupes environnementaux.

J'avais quatre ans, la première fois où je suis allé avec mon père porter des provisions dans le chantier où mon oncle « Pit » était « cook » au nord de La Tuque. Il m'avait réveillé vers minuit. Nous avions pris place dans son camion gris d'une demi-tonne, un International. Ceux-là qui avaient des belles grosses ailes rondes. Les provisions, placées à l'arrière, étaient couvertes avec une grosse couverture jaune de la CIP. Ces couvertures de laine servaient dans la production du papier. Lorsqu'elles étaient trop usées, la compagnie les donnait aux gens qui les lavaient pour les adoucir et en couvrir les lits de mon enfance.

En roulant, je ne voyais que la cime des arbres, chargée de neige. Mon père était heureux, il amenait le plus jeune de ses gars pour lui faire connaître le « bois ». J'ai compris ce que voulait dire « bois », une vingtaine d'années plus tard en suivant un cours sur la pensée de Kierkegaard. Ce dernier a écrit un livre qui a pour titre en français *Les chemins qui ne mènent nulle part*, mais qui traduit littéralement se lirait *Les chemins de bois*. Sa thèse était que ceux qui ont quelque

chose à faire dans la forêt savent où vont les chemins, pour les autres les chemins de « bois » sont des chemins qui ne mènent nulle part.

Après deux heures dans des chemins sinueux, je suis entré dans un camp de bois rond d'une seule grande pièce. Les lits étaient cachés par des rideaux faits de couvertures. Après les salutations d'usage, je me suis assis sur une chaise de bois face à la table et à un beau poêle Bélanger. Mon oncle m'a servi un morceau de gâteau chaud à la vanille, un gâteau blanc frais fait, avec une tasse de thé.

On m'a averti de ne pas parler fort pour que les hommes puissent dormir en paix. Mais tout le monde s'est réveillé. Il y avait un enfant dans le camp, ce qui était extraordinaire pour eux, et aussi pour moi. Bon nombre étaient dans le bois depuis deux mois et ils s'ennuyaient de leur famille. Ce fut un beau moment, et ça demeure un très beau souvenir.

L'autre soir, je me suis « empêché de sortir » pour regarder à Télé-Québec *L'Erreur boréale*, le film de Richard Desjardins et de Robert Monderie. C'est incroyable la détresse qu'a provoquée ce film en moi. Une détresse qui s'est transformée en colère. J'étais aussi choqué que le jour où Brigitte Bardot est débarquée au Québec pour sauver le règne animal, sa carrière et sortir de son ennui. Malheureusement,

cette grande dame a ruiné au passage les Madelinots et les Inuit, en dénonçant la chasse traditionnelle aux phoques. Je me suis dit, ce gars-là ne connaît pas les chemins de « bois », il se promène en avion pour comprendre la forêt, il dit des sons, pas des vrais mots. Le monde trouve ça beau et pense que c'est vrai. Ce film est un ramassis de petites vérités, mais de grands mensonges. Camus, dans *La Chute* disait cyniquement que la vérité aveugle alors que le mensonge permet de voir les formes. Ce film a le même cynisme, c'est un film de formes et non de fond.

À l'en croire, nous serions depuis des générations de loufoques gens qui laissent les compagnies dilapider leur bien. Mon père, mes frères, mes cousins, mes amis étaient et sont de ce groupe de sottes gens, sans intelligence ni jugement qui ont créé cette funeste situation. [...]

PAS SI NIAISEUX

Il y a plus de trois décennies que nous avons pris conscience des difficultés de maintenir la ressource forestière. Beaucoup d'expériences ont été tentées. Vous vous rappelez peut-être les centaines de millions de plants que René Lévesque a fait mettre en terre dans les forêts coupées à blanc. Ça n'a pas marché. La forêt, ce n'est pas comme un champ de maïs. On s'est même aperçu que la nature est meilleure que

nous pour régénérer la forêt dans 75% et plus des cas. Mais il ne faut pas être imbécile, sinon les Brigitte et autres du même acabit vont nous empiéter comme des outres. Nous savons que la forêt boréale se renouvelle à un rythme qui est pour le moins mystérieux même pour ceux qui fréquentent les chemins de « bois » et qui savent où ils mènent. Tout n'est pas blanc ou noir, il y a des citoyens et des groupes inquiets (pas terrorisés) qui obligent le gouvernement du Québec à rendre compte de sa gestion de la forêt publique. La question que nous devons poser est celle-ci. Comment le fait-il?

En 1992, je me suis rendu dans un chantier de la Coopérative Ferland-Boileau, un peu au nord de l'Étape, au centre du Parc des Laurentides. J'y ai vu fonctionner des machines à têtes multifonctionnelles qui peuvent bûcher théoriquement jusqu'à 30 000 arbres par mois, tout en protégeant la régénération. Assis à l'intérieur, on se serait cru dans une arcade. Il est possible de couper du bois jusqu'à 60 pieds de chaque côté de la machine. Trois jours après la coupe, ça ressemblait à une forêt de 10 à 15 ans. Les arbres qui avaient été pliés lors de la chute des arbres matures avaient majoritairement repris leur place. La forêt avait une mixité aussi bonne qu'avant la coupe. J'ai senti au cours de ces visites des chantiers une intelligence chez ceux

qui travaillent en forêt. Je n'y ai pas vu d'imbéciles asservis par leur boss et obligés de saccager la forêt.

REFUS

Somme toute, le gouvernement doit être vigilant et nous devons l'être aussi face au gouvernement. Mais nous devons refuser avec la plus grande énergie et même avec l'énergie du désespoir que certains puissent se permettre de jeter le bébé avec l'eau du bain.

L'erreur, c'est de croire qu'on peut arrêter de couper le bois et maintenir la production de papier, de journaux, de meubles en bois, de mouchoirs en papier, de papier de toilette, d'essuie-tout, de photos, de livres de recettes de cuisine, de dictionnaires, de posters, de passeports, de bottins téléphoniques, de couches en papier, d'étiquettes sur les conserves, sur la bouteille de ketchup et quoi d'autre? Les emplois.

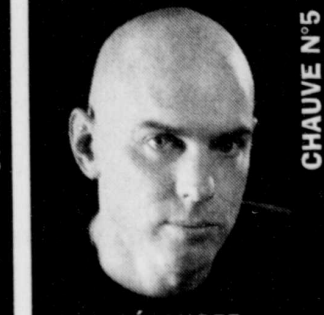
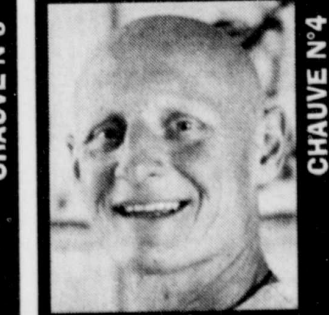
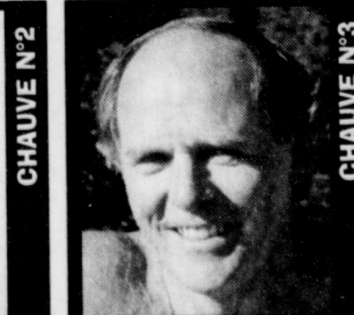
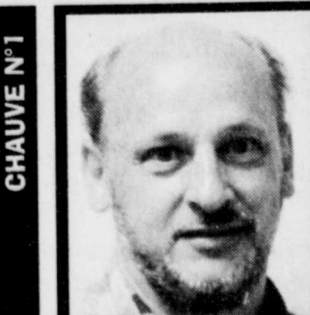
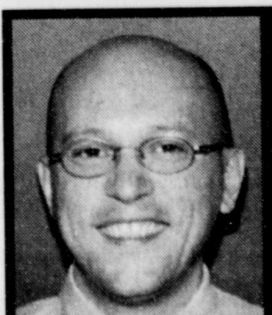
L'erreur, c'est de croire que les gens qui travaillent dans l'industrie veulent, et peuvent, dilapider le bien public, que personne ne les surveille, qu'il n'y a aucune loi régissant la cueillette de la matière ligneuse, que tout se passe au fond des bois, que la principale ambition de ces gens, c'est de couper la branche sur laquelle ils sont assis.

L'erreur, c'est de croire que tout ceux qui nous ont précédés sont des crétiens et que nous avons raison d'être terrorisés par leur ineptie.

CINQUIÈME ÉDITION DU GALA DES

CHAUVES

On les dit charmants, brillants, sensibles et surtout, terriblement séduisants...

LE FM 93 ANNONCE, POUR UN CINQUIÈME ÉTÉ CONSÉCUTIF :
« LES CHAUVES DANS L'TRAFIQ »

Tous les chauves peuvent participer au concours « Le plus beau chauve du Québec ! »

Faites parvenir une photo au FM 93 (1305, ch. Ste-Foy, bureau 402, Québec, G1S 4Y5). Chaque jour, des photos de chauves seront publiées dans Le Soleil. LES FEMMES seront invitées à voter pour leur chauve préféré en téléphonant au FM 93 pendant l'émission de « La Bande à Gillet ».

ANIMÉ SPÉCIALEMENT PAR ROBERT GILLET ET PIERRE LÉGARÉ,
LE VENDREDI 18 JUIN SUR LA TERRASSE DU RESTAURANT JAUNE TOMATE.
BOISSONS ET BOUCHÉES GRATUITES, DE NOMBREUX PRIX À GAGNER, UN TROPHÉE ÉMBLÉMATIQUE,
500 \$ APPLICABLE À LA BOUTIQUE CHARLEMAGNE ET L'UTILISATION D'UNE NEW GOLF 1999 AUTOMATIQUE
POUR LE MOIS DE JUILLET SERONT REMIS AU PLUS BEAU CHAUVÉ DU QUÉBEC.

LE SOLEIL

VW ÊTES-VOUS FAIT POUR VOLKSWAGEN
L'Association des concessionnaires Volkswagen de Québec.

MESDAMES, VOTEZ POUR VOTRE FAVORI

